

LES NOUVEAUX FONDS DE PENSION, LA FACE CACHÉE DE LA RÉFORME DES RETRAITES

LE 31 OCTOBRE 2010 SYLVAIN LAPOIX ET OPHELIA NOOR

Occulté par la question de l'âge, le volet épargne retraite de la réforme engage pourtant, sur les recommandations des lobbies, un tournant vers la capitalisation.

OWNIpolitics

Ce billet a été publié originellement sur

BILAN, DÉBATS ET ENJEUX

OWNIpolitics, écrit par Sylvain Lapoix et Ophelia Noor.

Vendredi 21 octobre, la réforme des retraites a été adoptée de nuit au Sénat. Poussée en urgence par le gouvernement, elle dissimule une poignée d'amendements qui n'auront été débattus que quelques minutes au Palais du Luxembourg et pas même évoqués à l'Assemblée nationale, où les débats n'ont jamais atteint l'article 32 sur lesquels ils portaient. Et pourtant, ces quatre amendements consacrent la nouvelle place de la retraite par capitalisation dans le système français d'assurance vieillesse. En un vote, la porte a été entrouverte aux banques, assurances et instituts de prévoyance pour se servir dans les 7,983 milliards d'euros de participation distribués en France, **selon la Dares**. Ce merveilleux mécanisme a été inscrit à l'article 32 ter (l'avant dernier article de la loi) : il prévoit que, sauf opposition formelle du salarié, la part non utilisée de sa participation sera automatiquement versée sur un produit épargne retraite en entreprise (Perco ou Pere). Et si une société a doté certains salariés de retraites chapeaux (autrement dit, si vous êtes dans un grand groupe), le 32 quinquies l'oblige à faire signer des plans d'épargne retraite pour tout le monde ! Enfin, le 32 bis permet de puiser dans son compte épargne temps ou ses RTT non utilisés (à concurrence de 5 jours par an) pour abonder les produits d'épargne retraite.

Comme résumé par le sénateur socialiste **Jean-Pierre Sueur** en séance :



Ce que vous mettez en œuvre après le Perco, chers collègues de la majorité, c'est une épargne retraite obligatoire, avec des négociations obligatoires, des décisions obligatoires, au niveau tant de l'intéressé que de l'entreprise et de la branche. Il s'agit de créer un « tuyau » qui flèche, de manière évidente, la participation vers l'épargne retraite obligatoire.



Tout ça mais avec un peu de retard : les lobbies le demandaient déjà en 2003 quand François Fillon a posé les premiers jalons de ce glissement du système vers la capitalisation.

Perco, Perp et Pere, les trois cavaliers de la capitalisation

L'apparition des premières lois permettant la souscription de produits d'épargne retraite a en fait la même origine que le recul de l'âge de départ : le déficit de la Caisse nationale d'assurance vieillesse. En 1993, la réforme menée par Edouard Balladur donnait la possibilité aux salariés de souscrire à de tels contrats, en même temps qu'elle modifiait le calcul des pensions (basculement des 10 au 25 meilleures années dans le privé, etc.).



Le débat sur la crise du système de retraite par répartition et le risque de diminution des pensions est déjà là. Mais c'est la « loi Fillon » **du 21 août 2003** qui instaure officiellement des « plans d'épargne collectif », version française et euphémistique des « fonds de pensions » décriés de toutes parts. Le Pere (assurance vie collective) qui existait déjà, peut désormais être abondé par le salarié directement. Le Perp (plan d'épargne retraite individuel) fait son apparition. Mais c'est surtout le Perco qui marque un tournant: sur le modèle des produits à « versement défini » (type **401k américain**), il expose les salariés au risque des marchés, protège l'employeur et le prestataire d'assurance. A mots couverts, les fonds de pension font une entrée fracassante dans le système français.

Aidé par des dispositions qui facilitent et encouragent l'usage du Perco, celui-ci connaît de belles années : malgré la crise financière de 2008, son encours grimpe de 63% en un an pour atteindre 3 milliards d'euros **au 31 décembre 2009**. Mais pour les assureurs, le résultat est insuffisant. Insuffisant comparé aux 230 milliards des régimes obligatoires et aux 1300 milliards de l'assurance vie. Les lobbies ne cachent pas leur mécontentement : **au 1er juin 2009**, la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA) juge durement la réforme Fillon qui « n'a pas eu les résultats escomptés ». Le rendez-vous est clairement fixé à 2010 pour une « refonte totale » du système. Les arguments sont déjà tout prêts, collant aux éléments de langage du gouvernement : la capitalisation ne permet-elle pas de nous « éviter de reporter le financement du déficit sur les générations futures » ? Si, bien sûr : elle a même permis à certains sexagénaires britanniques de reprendre leur propre destin en main en se remettant **au travail**.

Et, **le 26 mai 2010**, dossiers plastifiés sous le bras, Jean-François Lequoy, Patrice Bonin et Gilles Cossic, représentants de la FFSA s'avancent « comme trois Monsieur Sylvestre de la World Company », raconte **Martine Billard**, député du Parti de Gauche. Après un long exposé sur la « nécessité de simplifier » les produits déjà en place,



Le délégué général de la FFSA, Jean-François Lequoy, juge « intéressant que ceux qui ont d'abord souscrit une assurance vie aient la possibilité de la réfléchir (sic !) au bout de huit ans vers un objectif de retraite. »



Un système que la FFSA propose d'encourager par des exonérations fiscales de 10 à 20% de la rente. A cette demande, Pierre Méhaignerie, président UMP de la Commission des affaires sociales qui les reçoit « saute de sa chaise » : « Je m'oppose catégoriquement à toute nouvelle dépense fiscale dans le contexte financier actuel », tonne-t-il suivi par le rapporteur, Denis Jacquat. Les assureurs continuent d'égrainer leurs propositions et repartent leurs dossiers plastifiés sous le bras.

L'article 32 ou l'attaque de nuit de la diligence des retraites

Mais les argumentaires n'ont en fait pas vraiment quitté la salle. En juillet, **quand l'amendement de commission numéro 29 arrive au débat en commission**, Martine Billard s'écrie : « c'est la proposition de la Fédération française des sociétés d'assurance, qui se trouve page 219 du rapport d'information de la commission ». Sous le texte du député **Yanick Paternote**, une proposition des assureurs pour « fluidifier » l'épargne : la possibilité de sortir son épargne retraite pour acheter ou réparer sa résidence principale, idée qui prive

un peu plus ce produit de sa fonction de sécurité pour le transformer en produit bancaire comme un autre. Retoquée par le rapporteur, l'amendement fait l'objet d'un commentaire étonnant du ministre, qui souligne qu'il « *mériterait d'être examiné dans le cadre du projet de loi de finances* » et non dans la réforme des retraites. En clair, Eric Woerth reconnaît que cet amendement est un cavalier, un texte sans rapport glissé là pour être adopté en toute discrétion. Celui-là est retiré. D'autres non.



Laurent Hénart, rapporteur UMP du texte, propose ainsi les amendements répondant aux demandes des lobbies : possibilité de versement des RTT sur les produits épargne retraite, participation non utilisée « *fléchée* » vers le Perco, ouverture des droits au Perco pour les TPE-PME...



« C'était toutes les demandes de la FFSA », lance Roland Muzeau en Commission.



Sa colère se perd dans la précipitation : du fait de la procédure d'urgence, le débat en séance s'interrompt avant même d'arriver à l'article 32 qui les contient : les députés votent tout, d'un coup, et passent le texte au Sénat.

Là, d'autres élus prennent le relais, notamment **Isabelle Debré** qui dépose **sept amendements** qui visent à généraliser l'information sur les produits d'épargne retraite, autoriser le versement de la prime d'intéressement sur le Perco... Bref, à inciter entreprises et salariés à choisir ces solutions de « *complément retraite* ». Le tout défendu avec des arguments proches de ceux des lobbies des banques et assurances : « *En outre, il est important de souligner la nature d'épargne de dispositifs qui peuvent permettre d'améliorer le montant futur des pensions de retraite.* » « *Peuvent permettre* », une précaution utile : dans le doute que ces fonds de pension puissent ne pas être rentables, rendons-les obligatoires. Dans l'hémicycle, le débat arrive bien tard mais ne freine en rien l'adoption du texte : vendredi 21 octobre, le séance se ferme **sur un vote unique demandé par le gouvernement**.

De nouvelles niches fiscales où dorment des loups

Le coup avait été préparé de longue date. Malakoff Médéric, avec l'aide du CNP, **a ainsi fondé la filiale Sevrina** pour couvrir ce nouveau champ de prospective. **Une initiative dont la Caisse des dépôts et consignation a étrangement décidé de se retirer avant l'été**. Mais cette entreprise est loin d'être la seule à se frotter les mains : banques et assurances préparent déjà leurs stratégies pour capter ce nouveau marché. **Au lendemain de l'adoption de la réforme par le Sénat**, BNP Paribas lançait son site **La retraite en clair.fr** pour ses clients ayant des question « *sur le système des retraites actuel et à venir* » notamment « *sur le montant de sa pension future* » et « *les moyens à mettre en œuvre pour compléter ses revenus* » (sic !).

Réforme des retraites : où en est-on ?

L'Assemblée nationale a voté en première lecture le projet de loi sur les retraites. Tour d'horizon des mesures adoptées par les députés

[> en savoir plus](#)



- 1 5 MINUTES POUR COMPRENDRE
- 2 CALCULEZ VOTRE RETRAITE
- 3 TROUVEZ DES CONSEILS CORRESPONDANT À VOTRE PROFIL

< 2/4 > Réforme des retraites : où en est-on ?

De leur côté, les entreprises y trouvent aussi leur compte : défiscalisés, les versements sur les produits d'épargne retraite sont de bons deals. « *Plutôt que de verser 100 en salaire qui lui coûte 140 et rapporte 60 au salarié, il est plus avantageux pour l'entreprise de verser 100, qui lui coûtent autant et rapportent la même chose au salarié* », résume Henri Sterdyniak, chercheur à l'**OFCE**. Le problème, c'est que tout ça se fait aux dépens de la Sécurité sociale, les sociétés préfèrent cotiser pour leurs salariés que pour le système général : on bascule de la solidarité nationale et inter-générationnelle à la solidarité d'entreprise.

Du côté des syndicats, la posture est difficile à tenir : bien qu'opposés au principe de retraite par capitalisation, nombreux sont les délégués du personnel qui signent les accords Perco en échange de la promesse de la direction de verser de l'argent en complément de celui amené par les salariés, comme chez GSK, exemple présenté dans une enquête du site Miroir social, où le laboratoire proposait d'abonder à 300% les sommes apportées par les salariés. La confusion est entretenue par les termes employés : cette « *épargne retraite* », présentée comme un simple placement, fonctionne bel et bien selon le principe des « *fonds de pension* » et de ce fait, rogne sur le système par répartition.

Or, au delà des amendements retenus par la loi, les propositions avancées par les lobbies laissent entrevoir la prochaine étape : la proposition de la **FFSA** de verser l'assurance vie sur l'épargne retraite ou celui consistant à pouvoir retirer de l'argent de son Perco pour acheter ou rénover un logement transformeraient, à terme, ces outils de prévoyance en simples produits bancaires spéculatifs. L'hypothèse de la fusion entre assurance vie et assurance vieillesse complémentaire dans un produit d'épargne hybride hyperdisponible apparaît même comme « *vraisemblable* » à plusieurs chercheurs.

Bref, « **la retraite supplémentaire par capitalisation n'est plus un sujet tabou**, » comme le disait le député en charge du rapport sur l'information sur l'épargne retraite de 2003. Un certain Eric Woerth...

Pour compléter cet article, nous vous recommandons l'excellent dossier de notre consœur Emmanuelle Heidsieck sur le site d'information Miroir social, qui a constitué le point de départ de notre enquête :



Photo Flickr CC : **Maxi Walton ; Richard Ying ; Keene Public Library** ; copie écran du site **La retraite en clair.fr**.

FOUTIYOU

le 31 octobre 2010 - 14:27 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bravo et bonne continuation.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ANGER

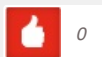
le 31 octobre 2010 - 18:09 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Mais quand va-t-on se révolter pour mettre fin à ces escroqueries vendues par

l'UMP pour enrichir le premier cercle des donateurs de ce parti?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

YAN

le 31 octobre 2010 - 22:31 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



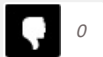
*Excellent article à diffuser tous azimut.
Et bravo pour les "ONA Awards Winner" et les "WarLogs"!*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

GERARD LUCON

le 2 novembre 2010 - 9:17 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

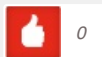


ces deux liens

<http://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/les-fonds-de-pension-et-les-81883>

<http://www.agoravox.fr/actualites/societe/article/retraites-quand-les-syndicats-83048>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

NIKOLAÏ VAVILOV

le 2 novembre 2010 - 10:55 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



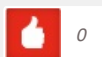
Et quand nos retraites dépendront des fonds de spéculation, alors on dira aux salariés que les plans d'austérité leurs permettront d'avoir de plus confortables retraites histoire qu'ils ne se plaignent pas trop des effort qu'on leurs demande pour augmenter la rentabilité de la boîte.

Donc les dividendes futurs qui in fine seront leurs salaires quand ils ne travailleront plus, dépendront des sacrifices que ceux-ci seront près à consentir maintenant.

Toute la perversité d'un capitalisme totalitaire, la boucle est bouclée, le travail deviendra alors la "pute" du capital qui mettra en concurrence ses "gagneuses" dans un espèce de bordel géant....

UN CONSEIL: NE TRAVAILLER JAMAIS!!!!!!!!!!!!!!

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

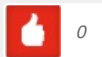
TOUPIE2018

le 2 novembre 2010 - 16:32 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



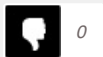
C'est peut-être le moment de demander l'avis du frère du président de la république, il paraît qu'il adore la capitalisation ?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

HUB

le 2 novembre 2010 - 20:59 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Nos amis retraités britanniques, qui adoraient les campagnes du Sud-Ouest de la France au point d'y acheter des résidences par milliers, font maintenant un repli général back home. Ce qui sinistre gravement le marché immobilier rural mais là n'est pas le sujet...

Beaucoup de ces Britanniques attirés par le soleil avaient des retraites où les fonds de pensions constituaient la part du lion. Et ces fonds de pension ont beaucoup, mais alors très beaucoup souffert depuis 2008... Cela va de la cure d'amaigrissement sévère pour certains jusqu'au décès prématuré pour d'autres.

On a vu un paquet de personnes âgées se retrouver quasi indigentes du jour au lendemain. Je garde le souvenir d'une dame dont la retraite est brutalement passée des

environs de 3000 euros à environ... 600 euros, le montant du minimum public. Elle repartait en Angleterre vivre, chez ses enfants !!! après avoir revendu une maison qui a englouti le plus clair de ses économies de toute une vie.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LIBR

le 4 novembre 2010 - 20:18 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Entre la pyramide de Madoff de la répartition et une capitalisation obligatoire aux mains des entreprises et des banques-assurances nous sommes cuits.

Seule solution : se faire soit même son épargne mais sans être taxé sur cette partie de revenu qu'on bloque sur plusieurs dizaines d'années

Et bien sur être libre de le faire ou pas et auprès de la société de son choix, et non les oligopoles bancassurances ou le monopole d'état

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PALAY

le 5 novembre 2010 - 9:59 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Même commentaire que précédemment: quand pourrion-nous lire un article sur votre (excellent) site à propos du conflit d'intérêt manifeste entre le président-réformateur-des-retraites-introduisant-sournoisement-la-capitalisation-destinée-à-miner-le-régime-général et le président-frère-de-l'autre ?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

TOTO

le 8 novembre 2010 - 13:44 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Attention : Malakoff Médéric est un Groupe paritaire et mutualiste, non lucratif.

Fonctionnement mutualiste

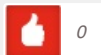
Ridicule, réagit Malakoff Médéric. Le groupe de protection sociale ne conteste pas les informations de Médiapart, mais s'indigne de l'interprétation qui en est faite. Il met en avant son statut associatif à but non lucratif et son fonctionnement mutualiste : "pas d'actions, pas de dividendes, pas de stock options", insiste-on. Le groupe souligne également qu'il est "gouverné par des administrateurs issus tant des cinq grandes confédérations syndicales de salariés que des organisations patronales". Bref, "on est loin de la World Compagny."

Malakoff Médéric rappelle aussi qu'il réalise l'essentiel de son chiffre d'affaire dans le secteur de la retraite complémentaire par répartition, "pour le compte des fédérations Agirc et Arrco", et qu'il est à se titre "un acteur majeur de la retraite par répartition".

La création, avec CNP Assurances, d'une filiale "dédiée à l'épargne salariale et à l'assurance retraite supplémentaire" n'empêche par le groupe de réaffirmer "avec la plus grande fermeté son attachement et son implication en faveur de la retraite complémentaire par répartition", rappelant qu'il "exerce cette mission d'intérêt général depuis 1947 au profit aujourd'hui de 2,7 millions de retraités et de 3 millions de salariés cotisants".

http://fo-dsi.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=1570:retraites-malakoff-mederic-sestime-injustement-attaque-&catid=64:newsmenusecondaire&Itemid=64

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

STEPH

le 8 novembre 2010 - 19:14 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@toto:

Si le statut associatif était l'assurance que ces structures ne font pas de bénéfices, ça se saurait.

Dans le secteur de l'insertion professionnelle (IAE: Insertion par l'Activité Economique), il

existe plusieurs types de structures. E.I. (Entreprise d'Insertion), E.T.T.I. (Entreprise de Travail Temporaire et d'Insertion) et les A.I. (Association d'Insertion). Ces dernières indiquent clairement leur statut associatif, ce qui ne les empêche pas de courir après les possibilités de contrats lucratifs avec les entreprises et particuliers en échange de mise à disposition de personnes éloignées de l'emploi.

Le lien avec le sujet des mutuelles? Eh bien, ces associations se retrouvent toutes avec des fonds "bénéficiaires" qu'elles se débrouillent pour faire fructifier sur des comptes rémunérateurs avant de valider leurs comptes de fin d'exercice.

Alors, les déclarations de Malakoff-Médéric me laisseraient de marbre si je ne savais la réalité éhontée qu'elles cachent.

Et puis, bien sûr cela sera considéré comme procès d'intention, mais regardons de plus près le parcours de Guillaume Sarkozy (délégué général du groupe Malakoff-Médéric): qui peut croire qu'un tel parcours mène ce type de dirigeant vers des activités non-lucratives? Certainement pas celui qui sait aussi les sociétés et structures dans lesquelles il agit en tant qu'administrateur ou membre du conseil d'investissement. La réalité est aussi claire que les apparences sont troublées par la désinformation organisée.

Dans un tel contexte, je ne peux que rejoindre l'avis de Nikolaï exprimé ici.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

TOTO

le 8 novembre 2010 - 20:08 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@ Steph


"Excédent" (ou fonds "bénéficiaires" comme vous dites) ne s'oppose pas au "but non lucratif"! Cet excédent est réinvesti dans la société, et dans l'aide sociale.

Savez vous que Malakoff Médéric consacre chaque année 99 millions d'euros en Actions sociales (aide au retour à l'emploi, bourses d'études, prêts d'entraide, aides au situation de handicap.). Et c'est justement grâce aux excédents générés par malakoff.

Pas mal pour une méchante, non ?

Cela dit, j'ai une question : Sevriena sera t-elle à but non lucratif ?

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

STEPH

le 8 novembre 2010 - 20:22 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@toto:

Il n'existe hélas pas de données claires concernant l'utilisation faites des excédents de certaines structures à but non-lucratif, et pour cause, l'Etat n'a pas à disposition assez de personnel dans ses organes chargées de faire ces vérifications.


Ceci étant, je suis ravi d'apprendre que Malakoff-Médéric en consacre les produits aux actions que vous citez.

De-là d'ailleurs une question: comment de telles structures sont-elles mieux à même de réaliser cela que l'Etat lui-même?

En gros, quelle est la raison qui fait que le privé est toujours présenté comme plus capable de gérer le bien commun et l'intérêt général que l'Etat lui-même? Car enfin, c'est tout de même le discours que l'on nous sert depuis bon nombre d'années.

Loin d'être un adepte du collectivisme (dont s'approche le système mutualiste, certes), je demeure sceptique quant aux motifs de la liquidation de tous les systèmes sociaux pour les faire glisser dans les mains de structures privées: Sécu, Retraite, Education, Emploi...

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

STEPH

le 8 novembre 2010 - 20:32 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Ah, et pour info, saviez-vous que Guillaume Sarkozy est aussi membre du Conseil de Surveillance et du Comité d'investissement de KORIAN, premier exploitant privé du secteur de la prise en charge globale de la dépendance temporaire ou

permanente?


Sans doute rien à voir avec l'intérêt démontré par les actions menées par Malakoff en direction des personnes en situation de handicap...

Je fais du procès d'intention, certainement, mais j'ai du mal à faire totale confiance à des personnes mangeant à tous les râteliers et faisant partie d'autant de structures à but très lucratif dans le même temps.

Ceci étant, on sait depuis Bill Gates qu'on peut tout mettre en oeuvre pour asservir le monde à un seul format grâce à un modèle économique utilisant des usines situées dans des pays aux salaires les plus bas au monde, pour finir par utiliser une partie de sa fortune colossale accumulée par ces procédés d'asservissement pour aider les esclaves de ces mêmes pays.

Pourquoi certains ne seraient-ils pas assez schizophrènes pour faire cela de façon complètement parallèle...?

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

TOTO

le 8 novembre 2010 - 21:11 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK




@ Steh

Il n'y a rien de choquant là-dedans. Au contraire même :

KORIAN et Malakoff Médéric: convention de partenariat

<http://www.capgeris.com/actualite-349/korian-et-malakoff-mederic-convention-de-partenariat-a13235.htm>

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

STEPH

le 9 novembre 2010 - 21:06 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@toto:

Eh bien! Bravo toto, tu m'as l'air d'être très au fait de tout ce qui concerne les bonnes actions de Malakoff, et très prompt à dégainer des références pour justifier tout tes dires.


Pratique, même pas besoin d'aller leur poser des questions, ça fait gagner du temps!

Quoiqu'il en soit, cela continue de me poser problème quand il y a des accords de type commercial (même avec le joli vernis de conventions de partenariat à visée humanitaire).

Euh, surtout quand un des acteurs principaux est le frère de notre actuel Président qui s'est tant démené pour faire passer une réforme des retraites auxquelles il s'était engagé à ne pas toucher avant son mandat.

Mais je suis tatillon.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE